

LOUIS MITTEYS

D'AZUR

BULLETIN
D'INFORMATION



Le Mot du Maire

Les élections présidentielles et législatives qui viennent de se dérouler ont montré, à Axur comme ailleurs, une certaine défiance à l'encontre des hommes politiques.

A tort ou à raison, les citoyens se sont plaints de ne plus être écoutés, défendus, respectés.

Différentes formes de mécontentement ont été exprimées dans les urnes.

A Axur, un nombre non négligeable d'électeurs ont fait le choix d'apporter leur suffrage au C.P.N.T.

Est-ce à dire qu'ici, nous ne savons pas défendre comme il convient la ruralité, la nature et les activités traditionnelles ?

Vous savez bien que non ! Dans ces domaines là, notre milieu associatif, même s'il s'essouffle quelque peu, même s'il lui arrive de traverser quelques tempêtes, est toujours très apprécié par les nouveaux arrivants... et toujours envié par beaucoup de communes de notre taille !

Cette richesse locale, fondée sur la solidarité et l'osmose entre les générations, soyez sûrs que nous ferons tout pour la conserver ! Soyez sûrs que toutes les énergies nouvelles auront le soutien total de la Municipalité !

C'est ici, tous ensemble, que nous défendrons nos racines et notre ruralité !

C'est ici, tous ensemble, sans avoir besoin d'un secours extérieur, que nous ferons vivre nos traditions.

* * *

Comme d'habitude, ce bulletin municipal vous permettra de suivre, dossier par dossier, l'évolution de notre Commune à travers ses réalisations ou ses projets.

Vous y retrouverez aussi l'actualité locale des 6 derniers mois au fil des événements.

Le "Mitiey" est lu par tous les Axuriens et constitue donc un irremplaçable lien de cohésion sociale et de compréhension mutuelle.

Je vous en souhaite, bien entendu, bonne lecture et je terminerai mon propos en formulant le vœu que notre village connaisse une belle saison touristique 2002. C'est, en effet, un gage de saines finances communales, et donc l'assurance de pouvoir réaliser au mieux tous nos engagements... Alors, vive l'été à Axur !

Michel Laussu

AU FIL DES DOSSIERS

Le dernier bulletin municipal édité en décembre 2001 se faisait l'écho de quelques projets qui allaient soit débiter ou aboutir.

Aujourd'hui, nous allons vous rendre compte de l'état d'avancement de ces projets.

Aménagement des abords du lac

Ce projet est maintenant terminé.

Même si certains, pour des raisons personnelles et qui ne sont pas forcément communes, ne semblent pas favorables à ces aménagements, nous constatons que ce coin d'Azur n'a rien à envier aux embellissements des abords du lac de Soustons ou de Léon, et donne un attrait supplémentaire à notre village.

Nous espérons que les promeneurs, les touristes, les chasseurs et les pêcheurs vivront leur passion en parfaite harmonie.

Communauté de Communes

Depuis le mois de janvier 2002, comme indiqué dans le dernier bulletin, les 22 communes des cantons de Soustons et Saint Vincent de Tyrosse et la commune de Saubusse sont regroupées et forment la Communauté Marenne Adour Côte Sud, forte de près de 50 000 habitants.

Le bureau est formé :

Président :	Monsieur Michel Castets	Tyrosse
Vice-Présidents :	Monsieur Jean Pierre Dufau Monsieur Jean Claude Darzacq Monsieur Charles Mauvoisin	Capbreton Saint Geours de Marenne Soustons
Membres :	Madame Michèle El Mannai Monsieur Jean Claude Saubion Monsieur Hervé Bouyrie Monsieur Jean Marc Sabarots Monsieur René Fialon	Josse Magescq Messanges Saint Martin de Hinx Saubusse

Le Conseil Syndical est composé de 5 membres.

Les délégués d'Azur sont Monsieur Michel Laussu (Maire) et Monsieur Christian Charlier (Adjoint).

Les réunions ont lieu dans les différentes communes qui composent la Communauté de Communes.

La réunion à Azur s'est déroulée le 15 janvier 2002.

Tous les membres ont apprécié la qualité d'accueil de notre salle polyvalente.

Financement :

Une taxe additionnelle a été instaurée pour le fonctionnement de cette nouvelle assemblée et accompagner les futurs projets.

La taxe professionnelle devrait, dans les prochaines années, être amenée au taux moyen des 23 communes (environ 10 %).

Année 2002 :	Taxe d'habitation	0,35 %
	Taxe foncière bâtie	0,43 %
	Taxe foncière non bâtie	1,46 %
	Taxe professionnelle	0,40 %

Fonctionnement :

La Communauté fonctionne avec plusieurs ateliers communautaires chargés d'étudier les projets suggérés par les différentes communes.

Le Maire d'Azur est responsable de l'atelier "Pistes cyclables et chemins de randonnée".

Le pays "Adour Landes Océanes"

Parallèlement à la Communauté de Communes, la Commune d'Azur adhère au pays dénommé "Adour Landes Océanes".

Cette démarche effectuée de concert avec l'ensemble des communes situées dans les cantons de Saint Martin de Seignanx, Soustons, Saint Vincent de Tyrosse, Peyrehorade, Dax Nord, Dax Sud a donné lieu à la création d'une association de préfiguration de pays ayant pour but de favoriser la mise en oeuvre de projets et de développement durable sur les territoires des cantons précités.

Le siège social est à Saint Geours de Maremne.

Les délégués pour la Commune d'Azur sont : Monsieur Michel Laussu (Titulaire) et Monsieur Christian Charlier (Suppléant).

L'adhésion à cette structure est de 10 euros par commune.

Travaux bâtiments publics

Le hangar communal est pratiquement terminé sur le terrain de "Dèche".

Spacieux, fonctionnel, c'est un outil moderne qui sera mis à la disposition des services techniques de la Commune.

Dans la même démarche, des travaux d'entretien au stade ont débuté et se poursuivront dans les prochains mois.

S'ajoutera également l'accès à l'église pour les personnes handicapées.

Syndicat Intercommunal Eau Assainissement du Marensin (S.I.E.A.M.)

En 2002, sont prévus à Azur des travaux d'alimentation en eau potable au lieu-dit "le Coût", allée du Lavoir.

Certains consommateurs nous font part de la mauvaise qualité de l'eau (aspect principalement). Les services techniques essaient, par des purges ciblées, de réduire au maximum ces désagréments.

Le schéma directeur d'assainissement pour les assainissements individuels de la Commune d'Azur est terminé.

L'enquête publique se déroulera du 15 juillet 2002 au 16 août 2002 inclus en Mairie d'Azur où les documents pourront être consultés. Le commissaire enquêteur, désigné, recevra les personnes qui le désireront à des dates qui seront précisées.

Futur lotissement "La Forêt"

Le lotissement dont le permis de lotir a été accepté est en phase de consultation d'entreprises.

Les travaux de viabilité devraient débuter début octobre 2002.

Les demandes formulées auprès des 11 lots provenaient de :

- Mesdames et Messieurs Lassalle, Larrue, Cayuela, Costa et Sorin d'Azur,
- Mesdames et Messieurs Puyobrau, Chasco, Labèque, Pettes et Marcon de Soustons,
- Monsieur Mauri de Mugron, kinésithérapeute de profession.

Nous avons privilégié les demandes de tous ces jeunes couples garants de l'avenir de notre commune rurale.

Dans la même philosophie, le lot de l'ancien lotissement de la gare qui abritait le hangar communal des services techniques, a été attribué à deux jeunes d'Azur, Nathalie et Catherine Laussu.

Lorsque tous ces projets seront bien avancés, le Conseil Municipal accueillera, avant la fin de l'année, tous ces actuels et futurs jeunes Azuriens.

Enfouissement réseaux

Outre des travaux, qui se déroulent ou se sont déroulés à divers coins de la Commune, route de Nougaro, route de Soustons, route du Lac, pour améliorer la desserte des abonnés azuriens d'E.D.F., nous allons effectuer conjointement, avec la réalisation du Lotissement de "La Forêt", l'enfouissement des réseaux route de Moliets.

Cela devra être exécuté en fin d'année 2002 ou début 2003.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 s'inscrit dans le cadre d'une logique intercommunale en instaurant les S.C.O.T. (Schémas de Cohérence Territoriale) qui fixent les orientations générales de l'aménagement de l'espace. Ces schémas d'aménagement visent à intégrer différentes données urbanistiques sur un large périmètre : habitat, loisirs, déplacements et stationnement, développement économique, etc...

Au niveau communal, la loi S.R.U. organise la suppression du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) au profit du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui doit permettre de fonder une politique locale d'aménagement, tout en gardant sa vocation de gestionnaire de l'espace et en respectant le S.C.O.T.

Un document essentiel sera annexé au P.L.U., le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il intégrera les données telles que l'habitat, les transports, les paysages ou les activités.

A Azur, plusieurs réunions se sont déroulées. Elles réunissaient les membres de la commission municipale, les élus, les représentants du cabinet chargés d'élaborer le rapport de présentation du futur P.L.U., le personnel de l'Agence d'Aide aux Collectivités Locales chargé d'accompagner notre étude.

Après l'été, les Azuriens pourront participer à l'élaboration du P.L.U. en consultant l'état d'avancement des travaux et formuler leurs observations en Mairie, sur un registre prévu à cet effet.

Le prochain bulletin vous informera sur les formulaires permis de construire, certificat de conformité, autorisation de travaux, etc...

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Rappel de nos actions :

- Accompagnement de personnes ne disposant pas de moyens de locomotion toujours en vigueur,
- Recherche service portage de repas à domicile toujours d'actualité malgré une faible demande qui est un handicap.

Nouveauté : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

Depuis le 1er janvier 2002, l'A.P.A. vient en aide aux personnes de plus de 60 ans, très dépendantes.

Cette allocation, calculée en fonction de votre degré d'autonomie et du montant de vos revenus, finance soit un plan d'aide à domicile établi avec vous, pour accompagner la gestion simple de la vie courante, soit des dépenses liées à la prise en charge de votre dépendance par un établissement d'hébergement ou vos frais de séjour dans une structure d'accueil de jour ou d'accueil temporaire.

C'est un médecin qui évaluera votre degré d'autonomie. Le montant de la prestation et son attribution seront décidés par le Conseil Général qui finance, avec l'Etat et la Sécurité Sociale, ces aides, après avis d'une commission spécialisée.

L'A.P.A. sera versée chaque mois pour rémunérer des personnes, des services ou des aides techniques favorisant votre autonomie.

Contrairement à la prestation spécifique dépendance (P.S.D.), le versement de l'A.P.A. ne donnera pas lieu à une récupération sur succession ou donation.

Vous pouvez vous adresser au Secrétariat pour d'autres renseignements et constituer votre dossier.

Camping

Le Camping Municipal a, depuis cette année, pour appellation "Azu'Rivage".

Nous fondons de grands espoirs sur la présente saison estivale pour qu'enfin notre camping prenne une autre dimension.

Sous la houlette de la Commission Municipale et du Directeur, Monsieur Dulas, nous avons mis en place une gestion plus professionnelle, plus dynamique qui devrait, très rapidement, donner des résultats probants.

Cette année, l'espace mobil-homes a été porté de 70 à 120 places.

Dès l'automne, un bassin aquatique donnera un attrait supplémentaire à notre terrain.

Tout est mis en place pour que soit pérennisé cet ensemble.

Ordures ménagères

Le bilan 2001 de la collecte des différentes ordures s'établit de façon suivante :

- Incinération :	280 T contre	276 T en 2000
- Collecte verre :	32,9 T contre	25,4 T en 2000
papier :	8,7 T contre	9,2 T en 2000
plastique :	1,90 T contre	1,1 T en 2000
métal :	1,2 T contre	0,9 T en 2000
Tétra Pack	0,7 T contre	0,1 T en 2000

Le total des tonnes triées s'élève, en 2001, à 45,4 T contre 36,7 T en 2000, ce qui représente 16 % du tonnage collecté et donc une économie équivalente de la facture.

Concernant cette facture, en 2003, elle sera perçue directement par la Communauté de Communes sous couvert des 4 taxes et entraînera la disparition de l'actuel mode de recouvrement.

Le coût par équivalent/habitant est, en 2001, de 319 Francs (48,63 euros) contre 290 Francs (44,21 euros) en 2000.

Ramassage des ordures ménagères du 1er juillet au 31 août :

- lundi et jeudi : toute la Commune
 - tous les jours : Commerces - Campings à partir de 19h00
- Une collecte de carton s'effectuera les mardi et vendredi à partir de 19h00.

Taux d'imposition 2002

Les taux d'imposition, fixés par le Conseil Municipal, qui déterminent le produit fiscal prélevé auprès des contribuables azuriens, ont été augmentés, en 2002, de 4 %.

Ils n'avaient subi aucun changement depuis 1996.

A titre de comparaison :

- Taxe d'Habitation d'Azur : 7,63 % (70 % inférieure à la moyenne départementale)
- Taxe Foncière Bâtie : 8,70 % (70 % inférieure à la moyenne départementale)
- Taxe Foncière Non Bâtie : 32,56 % (30 % inférieure à la moyenne départementale)
- Taxe Professionnelle : 9,80 %. Elle devra, dans le cadre de la Communauté de Communes, être amenée progressivement à un taux de 10 % (taux unique des 23 communes concernées, comme nous l'avons déjà précisé).

Le produit attendu de ces 4 taxes, en 2002, est de 91 000 euros.

Informations diverses

Voirie :

La route de Nougaro devrait être rénovée cette année. Elle a été inscrite au budget de la Communauté de Communes.

Ralentisseurs :

Une étude est en cours pour installer des ralentisseurs à l'entrée du village de la même conception que ceux utilisés à Vieux Boucau.

Les panneaux d'agglomération seront déplacés.

Fleurissement d'Azur :

L'embellissement de notre village se poursuit. Des vasques ont été installées dans le Bourg et devraient apporter encore plus de fraîcheur et de couleurs.

La commission "Fleurir Azur", comme chaque année, effectuera sa tournée au mois de juillet pour visiter les maisons fleuries.

Cyberbus :

Dans le cadre de la Communauté de Communes, un car devrait circuler dans les villages pour initier aux nouvelles techniques de communication, notamment avec Internet.

Communes du Littoral :

Un Syndicat qui regroupe 22 communes s'est constitué.

Il est chargé, à ce jour, de gérer les agents recrutés pour surveiller la baignade des plages (océan et lacs).

Pour Azur, cela concerne deux surveillants de baignade pour la plage du lac.

Poste - P.T.T. :

Malgré les promesses de la Direction, des problèmes se posent pour la distribution du courrier lorsqu'un facteur est absent. La Commune d'Azur n'est pas toujours desservie convenablement lorsque ce cas se pose.

Faites part de vos remarques au Secrétariat de Mairie.

Récifs artificiels :

L'association Aquitaine Landes Récifs, depuis quelques années, s'occupe d'installer, près des côtes, dans l'océan, des récifs artificiels.

Il en existe au large de Capbreton et Vieux Boucau. Aujourd'hui, c'est Messanges qui est concerné.

La Commune d'Azur, au titre de la solidarité, s'est associée à ce projet, bien que n'étant pas directement concernée.

Une exposition qui relate les actions et explique le but de cette association, s'est tenue à Azur le Vendredi 31 mai 2002 à la salle multi-activités.

Tous les Azuriens ont été conviés à y participer.

Nous félicitons et remercions les responsables de cette association de nous avoir fait vivre une magnifique journée.

S.I.V.U. Pédagogique du Marensin :

Les effectifs grandissent, une nouvelle classe a été créée.

A ce jour, 7 classes constituent l'école du S.I.V.U. Messanges - Moliets - Azur.

Près de 180 enfants sont inscrits et des problèmes de répartition devraient être réglés avant la prochaine rentrée.

Marché :

Avec l'Association pour le Développement du Tourisme d'Azur, outre le marché normal qui se déroule tous les mardis, cette saison estivale des marchés d'été seront organisés.

Ils se dérouleront sur la place de la Mairie les 13, 21 et 28 juillet 2002 et les 4, 11 et 18 août 2002 à partir de 20 heures et jusqu'à 24 heures.

Nous souhaitons bonne chance aux organisateurs pour que le succès de ces animations soit au rendez-vous.

Fête des Mères :

Elle s'est déroulée le samedi 25 mai 2002.

Nous regrettons l'absence des jeunes mamans. Nous remercions Sylvie Fernandès qui s'est déplacée et toutes celles qui ont fait l'effort de venir chercher une rose, tout en excusant celles qui ne peuvent pas se déplacer parce qu'elles sont malades ou qui se considèrent trop âgées.

Souhaitons que l'an prochain, notre appel soit entendu.

Peu de communes de la taille d'Azur organisent une telle fête.

Nous reviendrons, dans le prochain bulletin, sur les départs à la retraite de l'employé communal, André Roulet, de l'enseignante, Annette Lojewski, et la remise de la médaille communale à Michel Lacaze, ancien Maire d'Azur.

Cette manifestation s'est déroulée le samedi 29 juin 2002.

Réunion publique :

Au mois de mars dernier, le Conseil Municipal a convié la population pour un échange de vues et de propositions diverses.

Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation.

Une question a évoqué l'utilisation du futur espace aquatique au Camping. Ce débat reprendra lorsque le projet sera bien avancé.

Peu de revendications insurmontables ont été évoquées ce qui montre que les Azuriens qui s'expriment, sont assez satisfaits d'habiter Azur, soit que les autres n'osent pas directement venir exposer leurs revendications.

Mais, en règle générale, peu de personnes, depuis l'installation du nouveau Conseil Municipal, sont venues évoquer leurs problèmes, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores dues à l'utilisation de la salle.

Pour essayer d'améliorer cette situation, les jours de mariage, en particulier (10 à 12 fois par an), un limiteur sonore sera installé. Si les plaintes devaient persévérer, les mariages, ainsi que les manifestations utilisant une musique amplifiée, seront purement et simplement interdits à tous dans la salle multi-activités.

Tee-shirts :

La Commune d'Azur a fait réaliser des tee-shirts avec le logo d'Azur. Ils sont en vente au Secrétariat de Mairie et au Camping "AzurRivage" :

- Enfants (tailles : 7-8 ans, 9-11 ans et 12-14 ans) 7 euros
- Adultes (tailles : S, M, L, XL et XXL) 8,50 euros.

Questionnaire sur Azur :

Nous sollicitons tous les Azuriens pour qu'ils puissent donner leur point de vue sur notre village.

Un bulletin a été distribué par famille. Si vous le souhaitez, vous pouvez le compléter et le remettre au Secrétariat de Mairie.

Si plusieurs membres d'une même famille désirent compléter ce questionnaire, d'autres exemplaires sont à votre disposition.

ETAT-CIVIL

Naissances

Bréno Lalou, le 18 décembre 2001
Armand Boccand, le 12 février 2002
Louis Delord, le 7 avril 2002

Tous nos voeux de bonheur.

Décès

Madame Marie Larrère, le 21 décembre 2001
Monsieur Richard Heidt, le 25 mars 2002
Madame Eliane Heidt, le 25 mars 2002
Madame Fernande Florencie, le 2 mai 2002
Monsieur René Pralet, le 2 juin 2002

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Le traditionnel repas du 1er mai a permis aux nombreux convives de faire plus ample connaissance autour d'une bonne table, dans une ambiance amicale.

La vente de fleurettes est la récompense des jeunes qui ont fait les fleurs et les couronnes ornant le mai qu'ils ont planté, pour honorer la Municipalité. Ils fêteront cela comme il se doit.

Programme des animations de l'été 2002

Vendredi 12 juillet Sardinade au lac animée par les Echassiers Lous Cadetouns de Soustons
Bal disco.

Dimanche 14 juillet 18h : pain et fromage.

Vendredi 19 juillet Sardinade au lac animée par les Echassiers Lous Crabots de Semisens de Saint Vincent de Tyrosse - Bal disco.

Vendredi 16 août Sardinade au lac animée par les Echassiers Lous Cadetouns de Soustons
Bal disco.

Fêtes locales les 30 et 31 août et 1er septembre

Vendredi 30 août Trottinettes - pétanque - petits jeux
Bal disco.

Samedi 31 août Trottinettes - rugby féminin - repas champêtre
Bal disco.

Dimanche 1er septembre Trottinettes - remise des prix
Animation l'après-midi
Match de football amical
Bal disco.

Les Archers d'Azur

Depuis la dernière parution du journal, nos archers ont participé brillamment à plusieurs concours.

Notons les qualifications de Cécilia Bégards-Blanco pour le championnat de France :

- de tir en campagne qui se déroulera à Anduze dans le Gard le 14 juillet 2002,
- de tir fédéral qui aura lieu à Boé (Lot et Garonne) le 30 août 2002.

Souhaitons-lui bonne chance.

Pour le week-end de Pentecôte, nous avons participé à l'organisation du concours de division 1 à Moliets, où les meilleurs archers français étaient présents.

D'autre part, nous sommes allés à Seignosse faire l'initiation pour la journée "Soyons sport".

Nous avons également organisé le Championnat des Landes de tir fédéral où nos archers se sont bien comportés. Cécilia et Guillaume sont champions des Landes, Sylvain termine troisième.

Depuis le mois de mai, nous nous entraînons, quand le temps le permet, sur notre nouveau terrain situé derrière les ateliers municipaux, à la "Dèche", où nos archers peuvent tirer sur 5 cibles à 5 distances différentes. Nous remercions la Municipalité pour son aide.

La saison se termine fin juin. Nous vous souhaitons de bonnes vacances et rendez-vous au mois de septembre pour une nouvelle année de tir à l'arc.



CLUB DES RETRAITES D'AZUR

LE COIN DES RETRAITES

Ce début d'année 2002 a vu quelques changements au sein du conseil d'administration du club des retraités puisque, lors de l'assemblée générale du 9 janvier le président Jacques LEGAT a annoncé son intention de se retirer.

Le nouveau conseil se compose donc ainsi :

Président : Daniel ROUSSEAU

Vice-Présidente : Gilberte CHARRET

Trésorière : Marie-Françoise HELLEU

Trésorière-adjointe : Paulette MORA

Secrétaire : Lilian ROUSSEAU

Secrétaire-adjoint : Jean-Louis CHARRET

Membres : Jean BEDAT, Jeanine DUMORA, Joseph LABEYRIE, Michel LACAZE,
Marie-Jeanne LARRAZET, Alain OYHARCABAL, Marcelle OYHARCABAL

7 adhésions nouvelles ont remplacé 2 départs, ce qui porte le nombre d'adhérents à 89. Nous déplorons hélas le décès de M. WINZELL survenu en avril 2002.

Ce premier semestre a connu les animations traditionnelles :

30 Janvier : repas du club

20 février : goûter des merveilles

13 mars : voyage à Saint-Emilion

3 avril : voyage à Cauterets

15 mai : repas des asperges

5 juin : voyage à ASTE BEON avec visite de la falaise aux vautours.

26 juin : voyage à IBARDIN pour faire les provisions d'été,

sans oublier les animations habituelles du mercredi : pétanque, jeux de société...

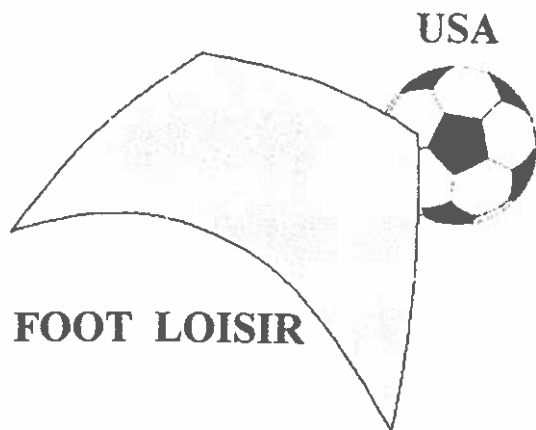
Toutes ces sorties ont été très prisées par les participants mais les responsables ont de plus en plus de mal à trouver des sites nouveaux à une distance raisonnable. Si quelqu'un a des suggestions à faire, il sera le bienvenu.

Le club cherche à garder son dynamisme tout en rapprochant ses membres dans un esprit d'équipe et de franche camaraderie.

Toutes les rencontres sont des moments d'échange, de joies partagées, qui aident à l'intégration des "nouveaux" au sein du club certes, mais aussi du village.

Le club vit et vivra grâce à ses adhérents. Venez partager de bons moments avec eux.

Pendant les vacances scolaires, les activités du mercredi se poursuivront au ralenti avant de reprendre en septembre avec le rallye promenade, organisé par les vainqueurs de l'an dernier : DERVYN - DUPAU - LEGAT, et le concours de pétanque.



La saison 2001-2002 s'est déroulée, comme toujours, dans la bonne humeur et la convivialité.

Les matchs sont toujours disputés de façon régulière malgré un effectif un peu juste. Néanmoins, les joueurs restent motivés et disponibles. De plus, nous avons participé à quatre tournois rapportant plusieurs coupes au village.

Le 16 février, nous avons organisé le repas d'hiver qui s'est déroulé dans la joie et l'amitié. Nous remercions tous les participants qui se sont mobilisés ainsi que l'ensemble des bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Le 06 avril, nous avons enfin pu réaliser le voyage à Bordeaux tant attendu. Lors de la soirée, nous avons pu assister à la victoire de Bordeaux face à Bastia puis nous sommes rentrés à Azur où un repas simple mais typique des Landes nous attendait. Pendant le trajet, nous avons pu partager notre joie autour de l'apéritif que les joueurs avaient, bien sûr, pensé à amener. Cette sortie restera un bon souvenir pour tous et ne demande qu'à être renouvelée l'année prochaine.

BONNES VACANCES A TOUS



1 BOUCHON : 1 SOURIRE

Cette opération lancée en février 2001 par l'humoriste J.Marie BIGARD et mise en place depuis décembre sur notre commune, remporte un vif succès de participation.

En effet, à ce jour, ce sont près de 8 sacs de 100 litres qui ont été collectés sur AZUR (entre les points de récolte mairie et point-tri). C'est pas mal quand on pense au nombre de bouchons qu'il faut pour remplir un sac.

A titre indicatif, une tonne de bouchons rapporte à l'association 76,22 € (frais de transport déduits).

Je vous engage donc fortement à continuer notre action, civique et utile qui permet, par la simple collecte de bouchons plastique :

- ✓ de fournir des fauteuils roulants et équipements divers aux personnes handicapées,
- ✓ de participer à la construction et la gestion d'un orphelinat à Madagascar.

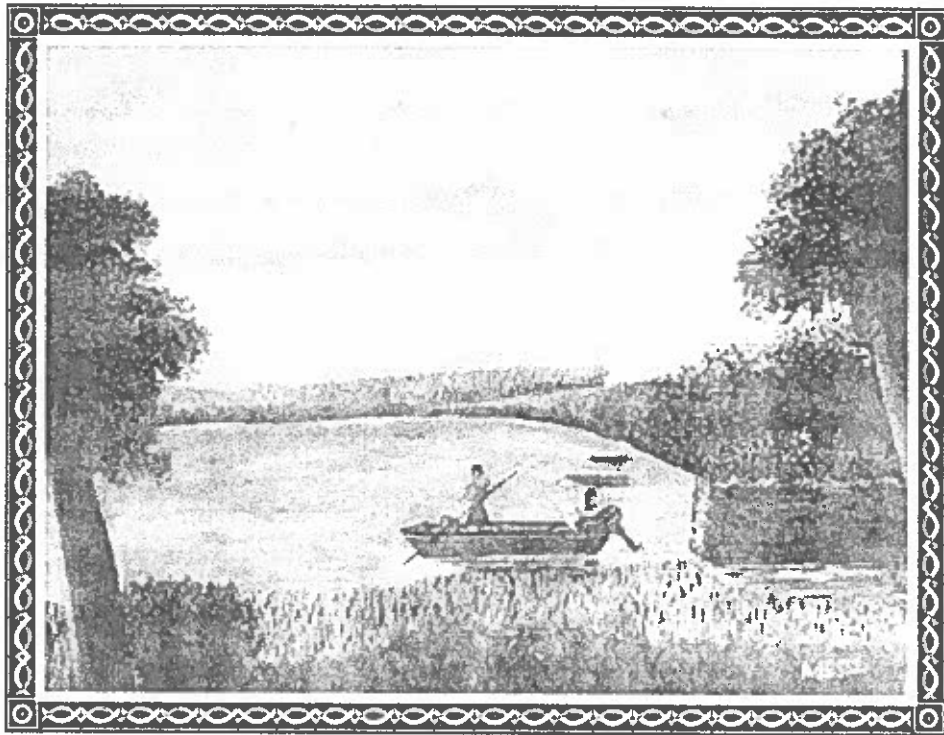
Quelques résultats :

Ont été distribués (entre autres) :

45 fauteuils à mains, 3 fauteuils électriques, 11 déambulateurs, divers fauteuils et autre matériel.

La construction de l'orphelinat est terminée mais la situation politique du pays, routes coupées, ponts détruits, ne rendent pas raisonnable l'ouverture de la structure actuellement.

Exposition de Peinture de l'Amicale des Peintres d'Azur du 13 au 21 Juillet 2002



Salle des Fêtes d'AZUR
ouverture de 10h à 12h et 15h à 19h
entrée libre



avec la participation
de peintres
Landais et Basques

* Azur est une commune qui a su conserver un contact privilégié avec la nature.
Azur est un village où harmonie et tranquillité se conjuguent.
Azur est un village où l'espace existe.

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

* Quand vous pensez à Azur, les deux mots qui vous viennent à l'esprit sont :

Calme Joli Agréable Qualité de vie Lac Fleuri Propreté Convivialité
(Rayer les mentions inutiles)

* Les points forts d'Azur :

Lac Proximité : Soustons Dax Mer Montagne
Tourisme Services Publics Pression fiscale
Animation Cadre de vie Calme Commerces Attraitis

* Les points faibles, que vous souhaitez voir améliorer :

Circulation Développement : culturel Sportif Commercial
Propreté Services Publics Pression fiscale

Noter par ordre décroissant : 1 le plus fort, 2...

